

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A
contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME PETG 1912 0001

4 PLACE DE LA PIECE DE L'ETANG

0002

77130 SAINT FARGEAU PONTHIERRY



Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

1/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	4 PLACE DE LA PIECE DE L'ETANG 77130 SAINT FARGEAU PONTHIERRY
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :	RC	Porte :	0002
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	ESSONNE HABITAT 2 Allée Eugène Mouchot 91131 RIS ORANGIS

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	ESSONNE HABITAT	Documents remis :	
Adresse :	2 Allée Eugène Mouchot 91131 RIS ORANGIS	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	ESSONNE HABITAT PETG 1912 0001	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Le repérage a été réalisé le :	11/12/2017	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Guillaume ROGEZ	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° certificat :	8073002	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
Date d'obtention :	09/10/2017	N° de contrat d'assurance :	55949690
Organisme certificateur :	BUREAU VERITAS 60 Avenue du General de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 PARIS LA DEFENSE	Date de validité :	31/12/2017

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 15/12/2017

Cabinet : SERVEX PARIS

Nom du responsable : **Corinne ROSSIGNOL**

Nom du diagnostiqueur : **Guillaume ROGEZ**



Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

2/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	2
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	12
ATTESTATION(S).....	12
CERTIFICAT DE COMPETENCES	14

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

3/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

4/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier amiante – parties privatives " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (**Art R.1334-20**)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

5/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

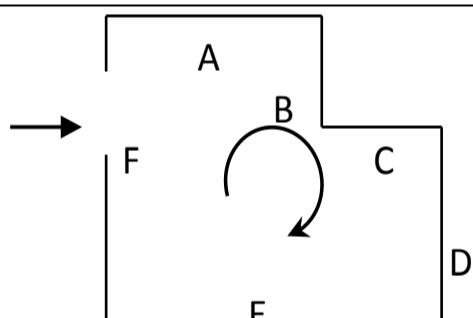
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT



Gage de fiabilité

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Débarras	RC		OUI
Séjour / Salon	RC		OUI
Chambre	RC		OUI
Balcon	RC		OUI
Entrée	RC		OUI
Cuisine	RC		OUI
Placard	RC		OUI
	RC		OUI
Salle de Bains/WC	RC		OUI
Dégagement	RC		OUI

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

7/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Débarras					Dalle de sol	Peinture			
Séjour / Salon					Dalle de sol	Peinture			
Chambre					Dalle de sol	Peinture			
Balcon					Peinture	Peinture			
Entrée					Dalle de sol	Peinture			
Cuisine					Dalle de sol	Peinture			
Placard									
Salle de Bains/WC					Dalle de sol	Peinture			
Dégagement					Dalle de sol	Peinture			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

8/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS





Gage de fiabilité

	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

-  Prélèvements de sol amiantés
-  Prélèvements de sol non amiantés
-  Prélèvements de plafonds amiantés
-  Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

10/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

11/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

néant

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

12/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI
Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr
Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

Sarl SERVEX
2 RUE TRAVERSIERE
78580 LES ALLUETS LE ROI

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55949690 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le constat des Risques d'exposition au plomb• Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante• Dossier technique amiante• Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz• Présence de termites et autres insectes xylophages• Diagnostic Performance Energétique (DPE)• Etat des risques naturels et technologiques• Mesurage Loi Carrez• Mesurage Loi Bouin• Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif• Calcul des millièmes de copropriété• Diagnostic Radon• Thermographie des bâtiments• Loi S.R.U.• Certificat des travaux de réhabilitations• Etat du dispositif de sécurité des piscines• Certificat de logement décent | <ul style="list-style-type: none">• Etat des lieux localifs• Diagnostic accessibilité handicapés• Inférométrie• Certificat aux normes de surface et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro• Etat descriptif de division• Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition• Présence de champignons lignivores• Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées• Mesures d'empoussièrement amiante• Formation en rapport avec les activités décrites au contrat (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)• Relevé de côtes et de plan de l'existant.• Analyse Thermique à l'exclusion de toutes recommandations, préconisations et/ou chiffrages détaillés• Sécurité Incendie (représentant moins de 10% du chiffre d'affaires)• Prise de mesure• Diagnostic Plomb dans l'eau• Contrôle Thermographique |
|---|--|

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère.

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 23 Novembre 2016

Pour la compagnie

ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
5 c Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX Cedex

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

13/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI

Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr

Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690



Gage de fiabilité

CERTIFICAT DE COMPETENCES



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à
Monsieur Guillaume ROGEZ

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES			
	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/10/2017	03/10/2022
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de finalisation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/10/2017	24/10/2022
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de finalisation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/10/2017	24/10/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constatés de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/10/2017	03/10/2022
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/10/2017	03/10/2022

Date : 25/10/2017

Jacques MATHYON - Directeur Général

Numéro de certificat : 8073002



cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0023
Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Rapport N° : PETG 1912 0001 11/12/2017

14/14

SERVEX PARIS - 2 rue Traversière - 78580 LES ALLUETS LE ROI
Téléphone : 01.39.75.25.55 - Email : contact@cabservex.fr - Site : www.cabservex.fr
Siren VERSAILLES 33894889600091 (APE : 7120B) - Assurance RC Professionnelle « ALLIANZ IARD » n°55949690